



Administrateur spécialisé en Cloud Computing (H/F/X)

Informatique - Numérique

Coordination et encadrement

Durée

1an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Cette formation est une spécialisation

L'informatique et ses récentes évolutions vous attirent ? Vous pensez que les disques durs appartiennent à l'ancienne époque ? Les Drives, Cloud et autres espaces dér vous sont familiers ? Alors pourquoi ne pas administrer tout cela grâce à cette formation ?

L' Administrateur spécialisé en Cloud Computing s'occupe de la gestion et de la mise à disposition des différents composants d'une infrastructure installée dans le clou Cela inclut : les 3 piliers d'une infrastructure cloud :

Le réseau (ou network: connexion avec le réseau d'entreprise, entre les machines virtuelles, de et vers Internet);

La partie calcul (ou compute, permettant d'exécuter des applications tels que les machines virtuelles, les containers ou les fonctions);

La partie stockage (ou storage).

La haute disponibilité et l'élasticité avec les régions, les zones de disponibilités, les load balancers et les auto-scaling groups;

La partie data avec les bases de données;

Les aspects liés à la sécurité et la gouvernance;

L'automatisation via les API ou l'infrastructure as code.

Alors si vous souhaitez viser les nuages avec votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation en Cloud Computing inscrire!

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de <u>formation en alternance (https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)</u>: ± 8 cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une <u>prime Incitant+</u> (<u>https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+</u>) en fin de formation padultes.

Cette formation permet également de bénéficier d'un <u>assouplissement de certaines obligations</u> (https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876) au statut de demandeur d'emploi/chômeur pour l'année académique 2023-2024.

Débouché(s) métier(s)

Consultant indépendant / Consultante indépendante

Employé / Employée dans une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans le Service informatique d'une entreprise généraliste

Débouché(s) future(s) formation(s)

Administrateur spécialisé réseaux et Systèmes (https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-specialise-reseaux-et-systemes)

Administrateur spécialisé en IoT (https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-specialise-en-iot-objets-connectes)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Métier d'avenir Travail en autonomie ou en équipe Travail au bureau et sur le terra

Finalité

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

Pour accéder à cette formation, le candidat ou la candidate doit

soit être porteur d'un diplôme IFAPME d'Administrateur en infrastructures IT;

soit être détenteur d'un bachelier en informatique.

Aptitudes

L'Administrateur spécialisé en Cloud Computing intervient durant plusieurs phases de la mise en œuvre d'une application d'entreprise :

il analyse et élicite les besoins d'infrastructure, en collaboration avec les architectes applicatifs ;

il développe des PoC (proof of concept) d'infrastructure cloud ;

il met en place des infrastructures CICD (continuous integration - continuous development), en collaboration avec les développeurs ;

il met en production des infrastructures disponibles et élastiques, en collaboration les chefs de projets ou coordinateurs techniques.

Programme

1ère année:

X73/25 Anglais (40h)

X73/25 Introduction au cloud (32h)

X73/25 Stockage des données (24h)

X73/25 Réseaux virtuels (32h)

X73/25 Machines virtuelles (24h)

X73/25 Base de données et big data (32h)

X73/25 Sécurité et Gouvernance (32h)

X73/25 Infrastructure as code et serverless (24h)

X73/25 Atelier (+ coaching TFE) (120h)



Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenant et l'apprenant les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez <u>la liste contractions</u> formations concernées (https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi:

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la dat comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des formations adultes suivantes (https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations (https://www.ifapme.be/rentree-janvier) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (https://www.ifapme.be/centres) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité;

une copie du dernier diplôme (ou bulletin) obtenu;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques formations-ifapme-y-repondent) formations-ifapme-y-repondent), une attestation d'inscription au FOREM (https://www.leforem.be/) pour profiter d'un possifinancier.

Après cette inscription, si l'Alternance est possible pour cette formation, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

